HAL
open science

Du rouge pour le Noir. Du corail méditerranéen pour la traite négrière au XVIIIe siècle

Gilbert Buti

To cite this version:

Gilbert Buti. Du rouge pour le Noir. Du corail méditerranéen pour la traite négrière au XVIIIe siècle. Rives Méditérranéennes, 2018, Autour du corail rouge de Méditerranée, 57, pp.109-128. 10.4000/rives.5747 . hal-01991948

HAL Id: hal-01991948

https://amu.hal.science/hal-01991948v1

Submitted on 3 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du rouge pour le Noir

Du corail méditerranéen pour la traite négrière au XVIIIe siècle

Gilbert Buti
Professeur d'histoire moderne émérite, AMU-CNRS, UMR TELEMMe

Résumé : Au XVIIIe siècle des observateurs soulignent la passion des populations d'Afrique noire pour le corail rouge de Méditerranée. En branche ou travaillé, ce produit figure dans les cargaisons des navires négriers européens. Très tôt contrôlé par des marchands et de puissantes compagnies, le corail participe à la première mondialisation des échanges. Il prend une place originale dans l'intensification des relations avec l'Asie. Marseille contribue à ces échanges à partir de ressources locales ou exploitées dans les concessions d'Afrique du Nord par la Compagnie royale d'Afrique. Le corail est transformé dans de proches ateliers et manufactures. Il compose une petite partie des marchandises de navires marseillais qui se livrent à la traite négrière. Des négociants servent aussi de liens entre la Compagnie royale d'Afrique et la Compagnie des Indes orientales (Lorient) pour diffuser une part de la production méditerranéenne. Le corail sert à des achats d'esclaves mais aussi de « produit d'appel » pour amorcer une négociation.

Abstract: In the eighteenth century, European observers highlighted the passion of the people of black Africa for Mediterranean red coral. This product appeared in the cargoes of European slave ships either in the form of branches or in polished form and became part of the first globalization of commerce. It was especially important in trade between Europe and Asia. Marseille contributed to these exchanges thanks to nearby coral reefs and the French Royal Company of Africa's control of those in North Africa. The coral was then cut and polished in workshops and factories around the city. It accounted for a small portion of the merchandise boarded on Marseilles ships engaged in the Atlantic slave trade. Traders also served as links between the French Royal Company of Africa and the East India Company (Lorient) to disseminate part of the Mediterranean production. Coral was used to buy slaves but also as a "product appeal" to begin a negotiation.

Mots clés : Corail, Afrique, France, commerce international, traite, esclavage.
Keywords: Coral, Africa, France, international trade, slave, trade.

Conservé en branches ou travaillé pour devenir talisman, médicament, monnaie d'échange, matière première de bijouterie ou d'objets religieux, le corail a cumulé depuis l'Antiquité des valeurs sacrées et profanes [1]. Au siècle des Lumières, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert le présente encore paré de « vertus particulières comme celles d'arrêter le sang, de défendre les maisons de la foudre, d'en éloigner les mauvais génies [2] ». La nature animale du corail, soupçonnée par le comte Luigi Ferdinando Marsigli en 1706, n'a été établie qu'en 1723-1724 par le médecin marseillais Jean André Peyssonnel, reconnue par la communauté scientifique internationale après le rapport d'Antoine de Jussieu en 1742 et classé dans le monde animal par Linné en 1758 [3]. Néanmoins, au milieu du XVIIIe siècle, cette découverte n'est pas encore intégrée dans la réédition du *Dictionnaire universel de commerce* de Jacques Savary des Bruslons qui reste fidèle au savoir de sa première édition du début du XVIIIe siècle, faisant du corail une « plante maritime », un « arbre précieux » avec racines, tige ligneuse, écorce et branches, comme le fait encore le *Dictionnaire de l'Académie française* qui présente, dans son édition de 1762, le corail comme « une sorte d'arbrisseau qui croît dans la mer, qui durcit lorsqu'il est tiré de l'eau et qui est ordinairement rouge [4] ».

Au-delà de ces controverses autour de sa mystérieuse nature et en réponse à ses vertus proclamées, le corail, et particulièrement le corail rouge méditerranéen, a mobilisé un savoir pour le repérer dans le monde sous-marin, nécessité des efforts pour l'en extraire, des techniques pour le transformer et le commercialiser. Voyageant dans le Midi de la France au début du XIXe siècle, alors que les débats sur la nature du corail ont donné raison à Peyssonnel, Aubin-Louis Millin, naturaliste attentif aux ressources et à leurs usages dans l'espace visité, signale, après avoir rappelé les différents usages que les anciens faisaient de cette substance :

> […] qu'on travaille des morceaux de corail pour être sertis et montés, et servir à orner les couronnes des rois d'Afrique et d'Asie. Les Africains surtout sont passionnés pour ce genre de parure : il est vrai qu'un collier et des bracelets de corail siéent à merveille sur une gorge et des bras d'ébène. Les morceaux taillés en poire, en œuf ou en perle, ou simplement

1 Jean-Paul Morel, Cécilia Rondi-Costanzo et Daniela Ugolini (eds.), *Corallo di ieri, di oggi*, Bari, Edipuglia, 2000 ; Charles Paolini, *La Fascination du Corail*, Lille, éditions du Gerfaut, 2004.

2 Diderot et d'Alembert, « Corail », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, 1778.

3 Gilbert Buti et Olivier Raveux, « Corail », dans Dionigi Albera, Maryline Crivello et Mohamed Tozy (dir.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2016, p. 308-312.

4 Voir François Moureau, « Le corail dans l'histoire naturelle de l'Âge classique », dans Michel Vergé-Franceschi et Antoine-Marie Graziani (dir.), *Le corail en Méditerranée*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 2004. p. 167-188.

> cassés comme des bâtons de cire d'Espagne, sont employés comme objets d'échange pour la traite des nègres [5].

Banale semble-t-il à son auteur, cette dernière affirmation a retenu notre attention dans la mesure où cet usage du corail est rarement mentionné alors qu'on tend à retenir la dimension propitiatoire et la valeur esthétique du produit au même titre que la nacre ou les perles également issues des fonds marins. Sans envisager une étude exhaustive et quantitative, qui dépasserait largement les limites de cette présentation et mobiliserait une importante masse documentaire, notre propos a la seule ambition de retrouver la discrète utilisation d'un produit, qui participe et prolonge le rite du présent ou de l'échange de curiosité [6], en privilégiant l'observatoire provençal, la place marseillaise et ses réseaux d'approvisionnement comme de distribution dans la seconde moitié du XVIIIe siècle alors que la traite négrière connaît une forte progression dans l'espace atlantique [7].

Du corail rouge pour l'Afrique noire

Une passion pour le corail rouge ?

Relatant son *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787*, Louis de Grandpré rapporte que les Africains « sont excessivement avides de corail rouge ; c'est le comble du luxe ; ils le recherchent avec ardeur pour leur parure [8] ». Et de montrer, pour illustrer son propos, « un Angolais, "courtier de langue" avec bracelet et collier de corail. »

5 Aubin-Louis Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. 3, Paris, Imprimerie impériale, 1808, p. 287-291.

6 Louis Dermigny, *La Chine et l'Occident. Le commerce de Canton au XVIIIe siècle (1719-1833)*, Paris, SEVPEN, t. 2, 1964, p. 370-371.

7 Dans une production vaste et renouvelée retenons simplement Hugh Thomas, *La Traite des Noirs, 1440-1870*, Paris, Laffont, 2006 (pour la traduction française) ; Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004 ; Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2017 (4e édition) ; Olivier Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Paris, Gallimard, 2014.

8 Louis de Grandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787*, Paris, Dentu, 1801, p. 71.

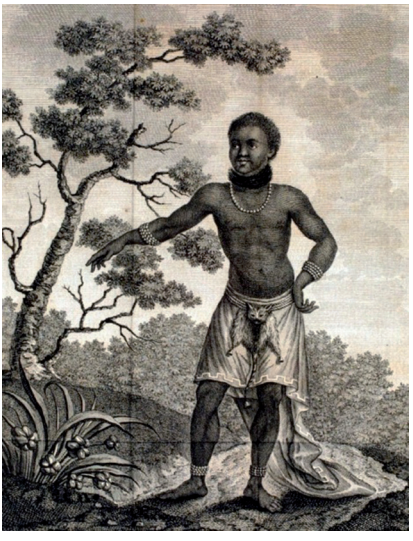

Ill. 1 : Un Angolais avec bracelet et collier de corail [9].

Ce constat est en parfaite adéquation avec une notice de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert selon laquelle les trois dignitaires qui entourent le souverain du Bénin doivent porter un collier de corail pour marquer leur rang et ne jamais le quitter sous peine de la vie, étant d'ailleurs sujets au même châtiment en cas de vol de leurs parures [10]. Au même moment, écrivant sur le commerce de l'Amérique à partir de Marseille, le receveur général des finances Augustin Chambon affirme que : « tous les noirs sont passionnés pour le corail rouge. Ils le regardent comme la production la plus précieuse de la terre (…) Aussi l'ornement des rois, de leurs épouses et des principaux officiers consistent principalement en colliers de corail [11] ».

Pour répondre à ce goût, d'autres observateurs signalent, comme le fait de l'abbé Poiret à la fin du XVIIIe siècle, que le corail est « poli, [qu'] on en forme des grains de collier, des pendants d'oreilles, des glands & autres ornements qui servent de parures aux habitants des côtes de la Guinée [12] », ces mêmes côtes que visitent les navires négriers venus d'Europe.

Au vrai, ces constats figurent déjà au XVIIe siècle dans la *Description de l'Afrique* faite par Olfert Dapper lorsqu'il mentionne que « parmi les marchandises que

9 *Idem.*

10 Diderot et d'Alembert, « Onegouas », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, 1778.

11 Auguste Chambon, *Le Commerce de l'Amérique par Marseille*, Avignon, 1764, t. II, p. 381.

12 Abbé Poiret, *Voyage en Barbarie ou lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 & 1786*, Paris, chez J.B.F. Née de La Rochelle, 1789, t. II, p. 317.

les Nègres recherchent avec le plus d'empressement et que les Hollandais ont l'habitude d'apporter figure le "corail en roche" […] c'est avec ce produit, ainsi que les dentelles, l'eau-de-vie et le cristal que les étrangers font au Sénégal le plus de profit [13] ». Le corail est également cité comme article de parure entre 1511 et 1564 lors des contacts établis par les Portugais avec des populations en Afrique occidentale [14].

Du corail dans les cargaisons des navires négriers

Le corail est souvent présent parmi les marchandises embarquées sur les bâtiments qui fréquentent les littoraux de l'Afrique noire, de la Sénégambie à la Côte de l'Or, de la côte des Esclaves à l'Angola et au Mozambique. Il est régulièrement cité au XVIIIe siècle dans les cargaisons de traite des navires européens [15]. On le trouve aux côtés des tissus (indiennes), coquillages (cauris), barres de fer, armes et poudre, mais pour des quantités et des valeurs qui restent difficiles à établir et appelleraient assurément des recherches dépassant le cadre de cette présentation. Marchandises de valeur et de faible encombrement, ce produit compose parfois des pacotilles prises au départ par des capitaines de navires ou des membres de l'équipage sans qu'il soit mentionné dans les manifestes de sorties des bâtiments.

Décrivant le commerce sur les côtes d'Afrique, Jacques Savary des Bruslons signale que pour la rivière de Gambie les Hollandais ont dans les cargaisons de leurs vaisseaux « du corail en roche », les vaisseaux français « du corail gros et sanguin » et les vaisseaux que la Compagnie royale du Sénégal envoie chaque année dans tous les comptoirs de sa concession portent « du corail assorti fin, du corail faux, long en olivettes [16] ». Parmi les marchandises d'Europe qui sont propres pour le commerce de Madagascar « on dispose notamment du corail en grain [17] ». Pour le Congo, les Portugais portent dans leurs cargaisons du corail [18] et lorsqu'ils vont au Mozambique ils chargent :

13 Olfert Dapper, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p. 236.

14 Joseph Bato'ora Ballong-West Mewuda, *São Jorge da Mina, 1482-1637 : la vie d'un comptoir portugais en Afrique occidentale*, 2 vol., Fondation Calouste Gulbenkian, Paris, 1993, t. 1, p. 304-317. Ouvrage signalé par Guy Saupin que je remercie chaleureusement.

15 Aka Kouamé, *Les cargaisons de traite au XVIIIe siècle. Une contribution à l'étude de la traite négrière française*, thèse septembre 2005, CRHIA Nantes. Voir par exemple Godefroy Loyer, *Relation du voyage d'Issiny, Côte d'Or, païs de Guinée en Afrique*, Paris, chez A. Seneuze et J.R. Morel, 1704.

16 Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, t. 1, Paris, veuve Estienne, 1741, p. 372-374.

17 *Idem*, *ibidem*, p. 392.

18 *Ibidem*, p. 384.

> du vin d'Espagne ou des Canaries, de l'huile, diverses étoffes de soie, de laine ou de coton et du corail, partie brut et partie taillé, que l'on trouve toujours en abondance dans les magasins des Portugais qui sont le long de la côte ou qu'ils vont porter eux-mêmes dans de légers bateaux à Senna et autres lieux considérables du Royaume [19].

L'usage du corail embarqué est parfois précisé. Quand Jean-Pierre Thibault commande l'*Expédition*, frégate de la compagnie des Indes allant sur les côtes des Dents (ivoire) et de l'Or, d'octobre 1724 à mai 1725, il dispose à son bord de corail, parmi d'autres marchandises, pour acheter 500 esclaves. Le capitaine Dalzel, qui a servi dans la Royal Navy pendant la guerre de Sept Ans et qui connaît bien le trafic négrier pour avoir été directeur du fort William à Whydah (Ouidah/Bénin) sur la côte des Esclaves de 1767 à 1770 et qui a ensuite pratiqué la traite en commandant un navire à partir de l'Angleterre, cite le corail parmi des marchandises européennes embarquées pour ce trafic (eau de vie, toiles de Silésie, calicots, fusils, poudre, cauris, barres de fer). Il indique également dans ses Mémoires le cas de Pussie, l'épouse d'un important marchand du Dahomey, qui s'est enrichie par le commerce des barres de fer et du corail dans le Dahomey et l'Oyo « où elle a des amitiés [20] ».

Du beau corail rouge de Méditerranée

L'origine du corail des « cargaisons africaines » est rarement précisée. Néanmoins, que la mention, quand elle figure, renvoie à la localisation de la pêche, au lieu de la transformation du produit ou à de son embarquement, c'est toujours de corail méditerranéen qu'il s'agit, y compris lorsqu'il est dit « importé de Hollande » comme c'est parfois le cas à l'entrée du port de Nantes [21]. Du « corail du Maghreb » se trouve dans la cargaison du *Phoenix* qui a brulé à Whydah en 1730 lors de l'incendie du magasin du navire. C'est du corail de Marseille qui figure, avec dix-huit autres articles, dans la liste des marchandises de traite dressée en janvier 1730 par le négociant nantais Descazaux [22]. Outre diverses marchandises à bord de son navire en partance pour les côtes africaines dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le capitaine rochelais Jean-Jacques Proa prend :

19 *Ibidem*, p. 389.

20 Archibal Dalzel, *The History of Dahomey, an Inland Kingdom of Africa, compiled from authentic memories*, Londres, Frusk Cass and C° Ltd, 1967.

21 Aka Kouamé, *Les cargaisons…op. cit.*. Le corail est cité en 1731 et 1733 parmi la liste des marchandises importées de Hollande, p. 427.

22 Nicolas Jolin, *La traite nantaise au temps du renouveau de la Compagnie des Indes, 1721-1730*, mémoire de maîtrise, université de Nantes, 1997 (dir. G. Saupin). Archives départementales de Loire-Atlantique, C 700 Mémoire du 30 janvier 1730, communiqué par Guy Saupin.

> du corail qui est un objet dont on tire très bon parti en Afrique, car les Principaux du pays en font leurs ornements, les portent en colliers et en bracelets. Le corail se tire de Marseille, il vient de la mer Rouge et de la Méditerranée, les plus gros grains sont les plus estimés et les plus chers [23].

Dans le compte d'armement du *Baron de Binder*, équipé en 1789 pour la traite de 600 Noirs à la Côte de l'Or et appartenant à Grandclos de Meslé, de Saint-Malo, on relève dans une diverse quantité de marchandises « du corail expédié de Marseille [24] ». Cette ville portuaire est également citée pour l'origine des filières de corail embarquées à bord de plusieurs vaisseaux nantais pratiquant la traite comme le *Jeanne-Thérèse* (90 filières chargées en 1786 au départ pour la Côte de l'Or), le *Saturne* (46 filières chargées en 1789 pour la Côte de l'Or), le *Bailli de Suffren* ou le *Passe-Partout* [25].

Écrivant sur le commerce de l'Amérique par Marseille, Augustin Chambon résume la situation dès le début des années 1760 :

> Le corail rouge est la meilleure de toutes les marchandises qui entrent dans la cargaison d'un négrier (…) & puisque les principales fabriques de corail sont établies à Marseille ou aux environs, nos armateurs doivent profiter de cette faveur pour acheter le plus beau [26].

Exploitation et diffusion du corail de Méditerranée

Qualifié de « fleur de sang » par Michelet [27], en référence à une de ses origines mythologiques, le corail rouge est surtout présent dans le bassin occidental de la Méditerranée, particulièrement dans les fonds de sa rive sud (50 à 180 mètres) et près des grandes îles [28]. Plus rare dans le bassin oriental, il est tout de même attesté près des côtes du Liban et de Syrie, de Chypre et de Rhodes. Du début du printemps à la fin de l'été – de Pâques à la Saint-Michel –, des pêcheurs montés

23 Jean-Jacques Proa, *Mémoires d'un marin rochelais*, présentés par André Coupleux, Saintes, Le Croît vif, 1993.

24 Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001, p. 82.

25 Les olivettes et les grains de corail sont enfilés en forme de chapelets ou « filières » et réunis en plus ou moins grande quantité de fils. C'est dans cet état qu'on les débite. La valeur de la filière dépend du nombre et de la taille des olivettes ou grains enfilés. « La longueur de la filière est de 2 pans un quart, mesure de Marseille » (le pan étant équivalent à 25,16 centimètres la longueur de la filière est de l'ordre de 57 centimètres). D'après le *Dictionnaire portatif du commerce*, t. 2, Liège, Plomteux, 1770, p. 140-141.

26 Auguste Chambon, *Le Commerce… op. cit.*, p. 381.

27 Jules Michelet, *La Mer* (1861), Paris, Gallimard, 1983, p. 133-140.

28 Patrick Geistdoerfer, « Le corail rouge de Méditerranée : écologie et exploitation », dans Michel Vergé-Franceschi et Antoine-Marie Graziani (dir.), *Le corail en Méditerranée*, *op. cit.*, p. 17-28.

sur de petites embarcations dites coralines, arrachent le corail fixé sur les rochers des principaux gisements, à l'aide de pieux de bois renforcés de métal ou de croix de Saint-André [29]. Corses, Catalans, Provençaux, Génois, Napolitains et Siciliens composent, durant la période moderne, la majorité des corailleurs se livrant à une pêche éprouvante mais âprement disputée, notamment sur les côtes d'Afrique du Nord dotées des plus riches massifs.

En fondant un premier comptoir à Tabarka au milieu du XVe siècle, le Catalan Rafaël Vives inaugure une pratique adoptée ensuite par les Génois, les Siciliens et les Provençaux [30]. L'importance croissante de la pêche du corail sur les côtes nord-africaines entraîne la création de compagnies à privilèges et l'attribution de concessions d'exploitation par les Régences barbaresques (Tunis et Alger) [31]. Au cours du XVIe siècle, quelques familles font fortune grâce à ce corail, comme celle de Thomas Lenche, Marseillais d'origine corse, fondateur en 1553 de la Compagnie du Corail des mers de Bône, avec des comptoirs à La Calle (Bastion de France), à Bône et au Collo [32]. Au même moment, des Génois, les Lomellini et les Grimaldi, mettent la main sur l'île de Tabarka et y fondent un établissement permanent [33]. Quelques années plus tôt, en 1551, signalons la création d'une pêcherie de corail envisagée sur les rives de l'île de Scarpanto, entre Rhodes et Candie, par le consul de Syrie, Mathieu Teyssier, assisté du Génois Jacques Fiscobotto et du fournisseur des galères Gaspard Lion. Mais à la veille de la formation de la grande Compagnie du corail de Bône, « ce modeste projet, basé sur quatre barques de pêche, dut périr dans l'œuf [34] ».

Au XVIIIe siècle, c'est la Compagnie royale d'Afrique, créée par édit royal en février 1741, qui fournit largement en corail les marchands, ateliers et manufactures de Marseille, sans ignorer directement ou de manière illicite ceux de Gênes et Livourne, et verse de régulières redevances, en argent ou en nature, aux autorités

29 Olivier Lopez, « Coral fishermen in "Barbary" in the Eighteenth century siècle : Between Norms and practices », in Maria Fusaro, Bernard Allaire, Richard J. Blakemore and Tijl Vanneste (dir.), *Law, labour and Empire. Comparative perspectives on seafarers c. 1500-1800*, London, Palgrave Macmillan, 2015, p. 195-211.

30 Tabarka est la ville actuelle que les Génois nommaient Tabarca et les Français Tabarque. Voir Philippe Gourdin, « Le corail maghrébin à l'époque moderne », *Travaux du Centre Camille Jullian*, 2000, n° 25, p. 55-62.

31 Hafedh Brahim Hassine, « Les concessions françaises du corail en Afrique barbaresque », *Mésogeios*, La mer et le Maghreb à travers l'histoire, n°7, 2000, p. 238-260.

32 Paul Masson, *La Compagnie du corail*, Paris, Hachette, 1901.

33 Voir Philippe Gourdin, *Tabarca, histoire et archéologie d'un préside espagnol et d'un comptoir génois en terre africaine (XVe-XVIe s.)*, Rome, École française de Rome, 2008.

34 Raymond Collier et Joseph Billioud, *Histoire du commerce de Marseille*, t. 3. *De 1480 à 1599*, Paris, Plon, 1951, p. 267. Selon des conventions passées devant notaire les 29 mars et 24 août 1551, les pêcheurs devaient retenir le tiers du produit de la pêche en nature. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais AD13). Étude Perrin, n°17, f°s 224 v° et 335 v°.

locales ayant accordé aux Français l'établissement des concessions [35]. La redevance que les Lomellini de Gênes devaient verser à Alger au milieu du XVIIIe siècle pour l'exploitation des récifs corallifères n'était pas évaluée en piastres sévillanes mais « tous les six mois, en six demi-caisses de corail assorties pour le Divan et un quart de caisse du plus beau pour le Dey, en tout chaque année six caisses et demie estimées à 25 000 livres [36] ». Évoquant au même moment le trésor du dey d'Alger, Venture de Paradis affirme « qu'un objet de conséquence qui était dans le trésor était le corail et qu'on y met le plus beau corail de l'assortiment [37] ».

La création de la Compagnie royale d'Afrique avait été précédée, en 1712, par celle d'une Compagnie d'Afrique, rattachée en 1719 à la Compagnie de Law, puis en 1723 à la Compagnie des Indes orientales basée à Lorient et intéressée pour ses affaires à l'exploitation du corail d'Afrique du Nord. À la suite de la création de la Compagnie royale d'Afrique, les ressources des concessions françaises échappent, au moins en partie ainsi que nous le verrons ci-dessous, à la Compagnie des Indes orientales.

Depuis le XVIIe siècle, les puissantes compagnies des Indes – formées par les Anglais (1600), les Hollandais (1602), les Danois (1612) et les Français (1664) – se ravitaillent en corail à Marseille, Gênes, Lisbonne et Livourne [38]. Car si ce corail circule entre les deux rives de la Méditerranée, il ne reste pas dans le cadre étroit de la mer Intérieure. Des caravanes transsahariennes qui apportent régulièrement esclaves et poudre d'or en Afrique du Nord conduisent en retour le corail jusqu'au cœur de l'Afrique, à Ghadamès, Kano ou Bornou [39]. À partir du XIe siècle, l'Afrique blanche intègre le corail dans le commerce subsaharien contre de l'or, à côté du sel, des tissus, des parfums, des cauris, des graines de henné et de la céramique [40]. En 1785, un *Mémoire sur Tripoli de Barbarie*, rédigé par le consul Vallière, y mentionne encore des achats d'esclaves contre des petits bijoux de corail et de la cochenille ; la couleur rouge, associée au pouvoir, à la richesse et à un statut social élevé, est assurément le commun dénominateur de

35 Olivier Lopez, *S'établir et travailler chez l'autre. Les hommes de la Compagnie royale d'Afrique au XVIIIe siècle*, thèse inédite, Aix-Marseille Université, 2016.

36 AN/MAR/B/7/462. Mémoire sur l'état présent de l'île de Tabarque.

37 Il s'agit alors de la Compagnie d'Afrique, avant son intégration à la Compagnie des Indes orientales. Venture de Paradis, *Alger au XVIIIe siècle*, (vers 1789) Tunis, édition Bouslama, 1979, p. 108.

38 Paulette et Claude Grenié, *Les Tabarquins, esclaves du corail (1741-1769)*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 20; Francesca Trivellato, « La fiera del corallo (Livorno, secoli XVIIe e XVIIIe): istituzioni e autoregolamentazione del mercato in età moderna », dans Paola Lanaro (dir.), *La practica dello scambio. Sistema di fiere, mercanti e città in Europa (1400-1700)*, Venezia, Marsilio Editore, 2003, p. 107-125.

39 Paul Sebag, *Tunis au XVIIe siècle, une cité barbaresque au temps de la course*, Paris, L'Harmattan, 1989.

40 Aka Kouamé, *Les cargaisons de traite au XVIIIe siècle…op. cit.*, p. 345.

ces produits de valeur [41]. Par ailleurs, le corail méditerranéen a suscité dès l'Antiquité la convoitise des Orientaux comme des sociétés celtiques. Au Moyen Âge, sa valeur intrinsèque et sa valeur d'échange en font une des marchandises que les commerçants recherchent pour animer des trafics eurasiatiques. À compter du XVIe siècle, son commerce participe à la première mondialisation des échanges et prend, aux siècles suivants, une place originale dans l'intensification des relations avec l'Asie [42].

Dans ce grand moment d'exportation du corail vers la Perse, l'Inde, le Tibet et la Chine, les Juifs séfarades qui travaillent avec l'*East India Company* exportent parfois leurs marchandises en collaboration avec des négociants italiens établis à Lisbonne et des correspondants hindous installés à Goa [43]. Ils suivent en cela l'exemple de marchands génois, notamment des frères Nicolò et Pietro Francesco Fieschi qui, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, exportent « l'or rouge » vers Goa, via Lisbonne, contre des diamants que fournissent des marchands indiens [44]. Les Arméniens, notamment ceux de la Nouvelle-Djoulfa (Ispahan, Perse), s'inscrivent également dans la circulation qui anime la vieille route terrestre du corail vers l'Asie, non marginalisée par la voie océane, reliant les ports du bassin occidental de la Méditerranée aux Échelles du Levant (Alep et Smyrne) et aux pistes des caravanes intra-asiatiques [45]. Le corail de Méditerranée sert d'objet de troc et favorise l'arrivée en Occident de la soie du Guilan, des indiennes de la côte de Coromandel, des diamants de Golconde, du musc du Tibet et des porcelaines de Chine [46]. Il a intégré et imprégné des cultures très lointaines et contribué à la

41 « Mémoire sur Tripoli de Barbarie » cité par Jean-Claude Zeltner, *Tripoli, carrefour de l'Europe et des pays du Tchad (1500-1795)*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 258.

42 Olivier Raveux, « Du corail de Méditerranée pour l'Asie. Les ventes du marchand marseillais François Garnier à Smyrne vers 1680 », dans Xavier Daumalin, Daniel Faget et Olivier Raveux (dir.), *La mer en partage. Sociétés littorales et économies maritimes, XVIe-XXe siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2016, p. 343-359.

43 Francesca Trivellato, « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa, réseaux marchands et échanges culturels à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n°3, mai-juin 2003, p. 581-603 et de la même *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009 (traduction française de Guillaume Calafat : *Corail contre diamants. De la Méditerranée à l'océan Indien au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 2016).

44 Voir dans ce même numéro l'étude de Luca Lo Basso.

45 Olivier Raveux, « Entre réseau communautaire intercontinental et intégration locale : la colonie marseillaise des marchands arméniens de la Nouvelle-Djoulfa (Ispahan), 1669-1695 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59-1, janvier-mars 2012, p. 81-100.

46 Olivier Raveux, « Du corail de Méditerranée pour l'Asie ». art. cit., p. 343-359 ; Gedalia Yogev, *Diamonds and Coral : Anglo Dutch jews and Eighteenth-Century Trade,* Leicester, Leicester University Press, 1978.

dilatation eurasiatique des marchés et à l'avènement de nouvelles habitudes de consommation à l'échelle du monde.

Cependant la diffusion de cette ressource maritime a une facette moins fascinante dans la mesure où elle participe aussi à l'intégration de la Méditerranée au commerce triangulaire. Avec la poudre à canon, les miroirs, les étoffes et la quincaillerie, le corail est bien présent dans les cales des navires qui gagnent les côtes africaines pour se livrer au « commerce honteux [47] ».

Corail méditerranéen dans la traite négrière atlantique

L'abbé Poiret observe, à la fin du XVIIIe siècle, « qu'autrefois l'on faisait passer beaucoup de corail dans l'Inde ; mais aujourd'hui son principal débouché paraît être en Guinée. C'est en partie avec ces colifichets que nous achetons des esclaves [48] ». Quelques années plus tard, désolé de « flétrir toute admiration pour ce beau présent de la nature » Bérenger avoue encore, à son « cher ami », que :

> les coraux […] servent de monnaie à la traite des nègres : une négresse vous donnera sa fille pour un collier de cette nature ; un père imbécile et dénaturé vous vendra ses prisonniers, ses jeunes frères, ses propres enfants pour un certain nombre de ces grains qu'il prend en échange et qu'il va ensuite négocier et revendre dans le fond de la Guinée et sur les bords du Sénégal [49].

Pour cela, ils ont auparavant été façonnés dans divers ateliers de Ligurie et de Provence.

Du corail pour Marseille

Lors d'un voyage effectué en Provence à la fin des années 1770 à la demande de Buffon, Charles Sigisbert Sonnini rapporte avoir vu :

> à Cassis, petite ville entre Marseille et La Ciotat, deux manufactures dans lesquelles on polissait et l'on travaillait le corail. L'on en faisait différents ouvrages, des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles et d'autres bijoux, dont la plus grande partie passait sur les côtes de l'Afrique, pour y être échangée contre des hommes [50].

---

47 Gilbert Buti, « Commerce honteux pour négociants vertueux à Marseille au XVIIIe siècle ? », dans Éric Saunier (dir.), *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Le Havre, n°1, 2008, p. 199-219.

48 Abbé Poiret, *op. cit.*, additions et corrections (non paginées).

49 Pierre-Laurent Bérenger, « Sur le corail » dans *Les soirées provençales*, Marseille, Masvert, t. II, 1819 (réédition de l'original de 1786), p. 334-335.

50 Propos rapportés par Charles Sigisbert Sonnini dans l'article décrivant « la pêche du corail » dans Buffon, (dir.), *Histoire naturelle, générale et particulière*, Londres, 1799, t. XIII, p. 333.

Peut-être a-t-il croisé à cette occasion, parmi les fabricants de Cassis, les Brunet et Garnier qui entretiennent des relations marchandes avec de grands négociants de Marseille diffusant cette ressource halieutique ? Dans leurs échanges épistolaires, les producteurs de Cassis fournissent des informations sur les produits transformés. Ils rassurent leurs correspondants sur leur qualité en écartant les rumeurs de fabrication d'olivettes à partir de composition de soufre : « je n'ai jamais quant à moi fabriqué autre chose que des coraux purs comme ils viennent de la mer » affirme Brunet, rapportant ainsi indirectement d'illicites pratiques [51]. Ils renseignent les Marseillais sur les opérations de taille, de polissage et de perçage – opération longue, délicate et coûteuse car « il faut qu'on perce l'un après l'autre [52] » –, ainsi que sur les aspects des coraux travaillés : « olivettes pour filières, rondes imitant le marbre [53] » ou « en forme de petites tonneaux [54] ». Ils communiquent régulièrement les prix du corail brut, en branche ou ouvré, selon la taille des grains et les couleurs disponibles, mais également les demandes de « cette marchandise différente de toute autre [55] » et les goûts des consommateurs de « Marseille comme des pays étrangers [56] ».

« Un rosaire en corail » offert par Brunet à la dame de Roux fils contribue à entretenir les bonnes relations marchandes et favorise les commandes [57]. Le fabriquant obéit aux demandes locales mais tient compte également des goûts de plus lointains consommateurs, infléchissant alors la pêche des patrons auxquels ils s'adressent. Ainsi, en 1781 ces derniers « ne pêchent aujourd'hui que du corail en basse couleur parce qu'ils trouvent la vente plus prompte, attendues les grandes demandes qu'on fait au Grand Caire en Égypte dans ces basses qualités [58] ». Les corailleurs s'adaptent au marché car si « les couleurs rouges sont moins demandées c'est attendu la guerre qui empêche le commerce des noirs ; ce qui fait que les pêcheurs y ont renoncé cette année [59] ».

51 Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (désormais ACCIMP), L. IX, 274. Lettres de Brunet à Pierre-Honoré Roux, le 5 décembre 1762. Les contrefaçons du corail rouge sont multiples et anciennes. Voir Anselme Boece de Boot, *Le Parfait Joaillier ou Histoire des pierreries*, Lyon, chez Huguetan, 1644, p. 405-406.

52 *Idem*, 20 décembre 1778.

53 *Idem*, 28 octobre 1762.

54 *Idem*, 5 mars 1773.

55 *Idem*, 28 octobre 1778.

56 *Idem*, 27 février 1761. « Le talent des négociant consiste à composer ses assortiments selon le goût des pays où il fait ses envois » rappelle à ce sujet Aubin-Louis Millin, *op. cit.*, p. 290.

57 *Idem*, 7 août 1781.

58 *Idem*, 10 juillet 1781.

59 *Idem*, *ibidem.*

Connues des fabricants et des corailleurs, les perspectives offertes ou non par la traite modifient donc la pêche : les côtes catalanes, corses et provençales réputées pour le beau et cher corail rouge tendent à être moins fréquentées au profit d'autres territoires marins, notamment liguriens et africains, pourvus en coraux de « basses couleurs ». Les corailleurs montrent une grande flexibilité dans leurs pratiques et privilégient, une fois la paix revenue, la « cueillette » de corail rouge pour satisfaire les fabricants, notamment Brunet qui dit recevoir « journellement des demandes des amis que j'ai dans le Ponant pour fournir les assortiments qu'il faut pour les expéditions qu'ils font pour la Côte des Noirs [60] ». À cette occasion Brunet vante la qualité de sa production en affirmant que :

> beaucoup d'armateurs pour la traite dans le Ponant qui tiraient [des coraux] de la fabrique de Marseille ayant connu la mienne se sont adressés à moi. Voilà pourquoi je suis dans le cas de ne pas pouvoir fournir toutes les qualités qu'on me demande [61].

Ces propos sont sans doute ceux d'un homme contrarié d'avoir appris que les Roux avaient décidé de s'approvisionner ailleurs, en l'occurrence « à la manufacture de Miraillet et Remuzat, de Marseille [62] ».

Ouverte en 1781 par Joseph Miraillet et Jacques-Vincent Rémuzat, cette manufacture de corail apparaît comme une tentative pour relancer une industrie locale déprimée. Ces entrepreneurs, issus de grandes familles négociantes marseillaises, optent alors pour une intégration verticale de la filière en rupture avec la segmentation qui existait à Marseille entre activité de pêche, fabrication et commercialisation [63]. « C'est là que se travaille cette belle production marine. On la polit et on en forme des grains de collier, des pendants d'oreilles, des glands et autres ornements qui servent de parure aux habitants des côtes de Guinée [64] ».

60 *Idem*, 3 août 1790.

61 *Idem*, 2 août 1790.

62 *Idem*, *ibidem.*

63 Sur cette manufacture, voir Gilbert Buti et Olivier Raveux, « Une intégration marseillaise dans la filière du corail : la manufacture royale Miraillet, Rémuzat & Cie (1781-1792) », *Revue d'histoire maritime*, n°24, 2018, p. 55-72.

64 Abbé Poiret, *op. cit.*, additions et corrections (non paginées).

Ill.2 : La manufacture du corail Miraillet, Rémuzat et Cie [65]

La valeur du corail, le nombre croissant d'armements marseillais pour la traite négrière et l'absence de concurrence dans la production française incitent les entrepreneurs marseillais à se tourner vers ce marché en sollicitant les ressources halieutiques provençales et africaines [66]. Au reste, pour protéger leurs opérations ils demandent qu'un droit de 20 % soit imposé sur les coraux ouvrés à l'étranger, notamment à Livourne. Le Contrôleur général des finances qui examine la requête interroge l'intendant de Provence pour savoir si les productions de la manufacture marseillaise « peuvent remplacer entièrement celles de l'étranger, et suffire pour compléter les assortiments nécessaires au commerce de l'Inde et de la Guinée [67] » auquel se livrent, en nombre croissant, des négociants de la place.

La diffusion du corail depuis Marseille

Toutefois, alors que progressent fortement les armements marseillais pour les côtes d'Angola et d'Afrique orientale, les chargements de corail effectués par les

65 Musée de la Marine, Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence (avec l'aimable autorisation de Patrick Boulanger, Directeur des Affaires culturelles de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence).

66 Entre 1783 et 1793, 77 navires ont été armés à Marseille pour les côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Voir Gilbert Buti, « Marseille, port négrier au XVIIIe siècle », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, vol. II, 2007, p. 163-178.

67 AD13, C 2621, Lettre du contrôleur général des Finances, 25 février 1784.

manufacturiers et négociants marseillais restent méconnus, et tout particulièrement ceux destinés à la traite négrière. Les manifestes de sorties de marchandises sont incomplets, les statistiques de la Ferme générale ne fournissent que des données globales, la correspondance négociante est peu bavarde et si les minutes des notaires apportent quelques éléments, elles appellent d'amples dépouillements et des compléments d'informations. Ainsi, le chargement pour 5 746 livres tournois de coraux réalisé en 1786 par Miraillet et Rémuzat sur *La Conception* à destination de l'Île de France et du Mozambique, avec un retour par les Antilles, laisse planer, par ces destinations, l'ombre de la traite négrière [68].

Une procuration établie en mai 1785 pour « retirer des mains du sieur François Borel, négociant à Bordeaux, tous les coraux des envois de la maison de commerce Miraillet, Rémuzat & Cie, en donner décharge et exiger le montant des parties des dits coraux que le sieur Borel peut avoir vendues [69] » permet d'entrevoir une circulation indirecte du produit méditerranéen mais sans précision sur le contenu ou les objectifs des ventes réalisées par le correspondant bordelais.

Des négociants marseillais agissent également comme des intermédiaires majeurs pour diffuser le corail de la Compagnie royale d'Afrique vers les ports du Ponant [70]. Cette Compagnie dont le siège est à Marseille dispose sur place des services de Joseph et Georges Audibert, également correspondants de la Compagnie des Indes orientales. En adressant régulièrement par voie de mer et surtout par le canal du Midi du corail de la Méditerranée et des « effets divers » ces hommes connectent les concessions d'Afrique du Nord aux rives du Ponant [71]. Leurs envois, dont on trouve la trace dès 1721 avec la maison Audibert fils et neveu [72], se succèdent à intervalles assez brefs après la naissance de la Compagnie royale d'Afrique. Ils deviennent réguliers, avec des envois qui comptent en moyenne une trentaine de caisses, dans la période qui précède la guerre de Sept Ans [73] : deux expéditions en 1752, trois en 1753, deux en 1754, deux encore dans le premier trimestre de 1755 [74]. Pendant les années de guerre, le transport cesse, les produits de la pêche sont stockés mais on songe à la reprise des ventes dès les

68 AD13, 380 E 288, fol. 180 v°, 8 février 1788.

69 AD13, 380 E 282, fol. 305 v°, 11 mai 1784.

70 Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque (1560-1793)*, Paris, Hachette, 1903, p. 521 ; Olivier Lopez, *op. cit.*

71 Service historique de la Défense (désormais SHD), Lorient, 1P-291 b, 10 novembre 1766 ; Gaston Rambert, *Histoire du commerce de Marseille*, tome VII, *L'Europe, moins les trois péninsules méditerranéennes. Les États-Unis*, Paris, Plon, 1966, p. 245-246.

72 SHD, Lorient, 1P-256 a, liasse 8.

73 On ne connaît cependant pas la quantité exacte de ces caisses.

74 SHD, Lorient, 1P-279 b, liasse 30. J. et G. Audibert à M. Godeheu d'Igoville, directeur de la Compagnie des Indes du port de Lorient (1752-1761) : 22 juin, 24 octobre, 9 novembre 1753 ; 30 octobre, 13 décembre 1754 ; 15 janvier et 3 mars 1755.

premiers signes de fin des hostilités [75], alors qu'à Lorient les administrateurs de la Compagnie se tiennent sur la réserve tant que la guerre sur mer continue [76].

Les achats reprennent peu après la paix et augmentent jusqu'à la suspension du privilège de la Compagnie des Indes (1769) et l'ouverture de l'océan Indien aux navires marseillais [77]. Les Audibert expédient parfois des parties considérables par la voie d'Agde et du canal de Languedoc, le canal des Deux-Mers et la Garonne ne formant qu'un seul axe [78]. La cherté du produit et son faible encombrement rendent compte de ce choix, y compris en temps de paix sans menace sur le détroit de Gibraltar : ainsi en est-il pour les 46 caisses expédiées à Lorient en avril 1765, des 50 caisses adressées en décembre 1766 et des 70 caisses envoyées en juillet 1768 par Jacques et Georges Audibert pour le compte de la Compagnie des Indes.

Les usages du corail pour la traite

Le corail embarqué est en partie utilisé pour acheter des esclaves. Là encore les donnés sont inégales et fragmentaires. Retenons simplement qu'en Guinée, Angola et Mozambique « les paiements se font un tiers en coquilles et le reste en marchandises dont du corail rouge et de l'acori ou corail bleu [79] ». Sur la côte d'Angola, dans une cargaison française composée pour la traite de 686 « nègres ou pièces d'Inde », on estime que « pour 2 nègres » il faut compter « 4 livres de corail ou 24 aunes d'étoffes de soie ou 150 plats d'étain ou 150 sabres [80] ». Dans le département de Gorée il faut 9 onces de gros corail pour acheter un captif ou 100 livres de cire jaune, ou 30 barres de fer ou 20 livres de poivre, ou 100 pintes d'eau-de-vie ou 4 aunes de drap écarlate [81].

En formulant ses calculs sous la forme de « pièces de traite », un armateur nantais estime à 180 pièces l'achat de 600 Noirs à effectuer sur la côte d'Angola, le tout composé d'une filière de corail garnie en argent, en chaîne en forme de

75 ACCIMP, Compagnie royale d'Afrique, L.III, 21. Délibération du 13 janvier 1761. Ventes à Ployard, à Timon et Chaudière, en compensation de fourniture de piastres, le 3 mars puis en décembre 1761 et janvier 1762.

76 La Compagnie royale d'Afrique craint, à cette époque, de perdre le débouché de Lorient, à cause des bruits prématurés de « dissolution de la Compagnie des Indes » (ACCIMP, Compagnie royale d'Afrique, L.III, 21. 18 octobre 1763).

77 Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, 2 vol., Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 344-347.

78 SHD, Lorient, 1P-279 b liasses 109 et 110, 1 P 284b et 1P-291 b.

79 « L'acori est une espèce de corail bleu, qui croît dans l'eau sur un fonds pierreux, en forme d'arbre que les Européens, surtout les Hollandais, achètent dans le royaume de Benin, pour les échanger contre des esclaves sur la Côte d'Or, au Gabon et en Angola » d'après Jacques Savary des Bruslons, *op. cit.*, p. 382-383.

80 Jacques Savary des Bruslons, *op. cit.*, p. 387.

81 *Idem*, *ibidem*, p. 377.

collier et bracelet (60 pièces), et six filières de corail assorties d'une ou deux livres (120 pièces) [82]. Les 180 pièces sont très marginales à côté de l'ensemble des tissus évalué à 46 200 pièces de traite [83]. Aussi, faut-il reconnaître, comme signalé à Saint-Malo, que « les fameuses rasades, filières de corail et autres verroteries, que des auteurs peu scrupuleux voient remplir les cales des négriers sous le nom de pacotille, ne représentent finalement que 1 % de la totalité de notre statistique. Les deux plus grosses sommes sont fournies par les cauris et les textiles [84] ». Il en est probablement de même dans d'autres ports négriers comme Bordeaux et La Rochelle.

Cependant le corail semble occuper une autre fonction dans les campagnes de traite négrière. Jacques Savary des Bruslons la signale rapidement dans sa description du commerce avec les côtes d'Afrique quand il mentionne que :

> lorsqu'ils [les Hollandais] arrivent sur les côtes de Guinée, il sort au devant d'eux une troupe nombreuse d'habitants qui en dansant et chantant, leur témoignent la joie qu'ils ont de les voir. Les Officiers du roi sont à la tête de tous et sont accompagnés de gens destinés à porter à terre les marchandises. La permission de négocier [c'est nous qui soulignons] coûte ordinairement pour le droit du Prince, une masse de corail fin, six habits de Chypre, trois pièces de Mourica et une pièce de toile de serviettes. On donne outre cela 16 bagues jaunes ou 20 coquilles aux danseurs [85].

Cet usage du corail se retrouve en 1765, quand l'armateur marseillais Georges Roux expédie un de ses navires, le *Duc de Praslin*, pour la traite négrière. Commandé par Jean-Étienne Garcin, le navire se dirige vers la côte de Guinée, passe au large de l'île de Gorée le 13 juillet et atteint la rivière de Gambie trois jours plus tard [86]. Commence alors une campagne de traite connue grâce au journal de voyage du capitaine [87]. Le 29 juillet, à la hauteur de la rivière de Galine, « un mulâtre [est venu à bord] pour voir les marchandises. » Le capitaine Garcin confie alors le navire à son second et va, muni de corail, à la rencontre du « roi Barra » pour négocier. Le 30 juillet, six captifs, grands et petits, sont achetés contre « du corail et des marchandises. » Le 31 il mange avec le roi et « traite 4 captifs » de la même façon. Le 1er août, un 3e puis un 4e sont achetés avec du corail seulement.

82 Cité par Nicolas Jolin, *La traite nantaise…op. cit.*, p. 296, tableau 7.

83 Aka Kouamé, *Les cargaisons de traite au XVIIIe siècle op. cit.*, p. 296.

84 Alain Roman, Saint-Malo *op. cit.*, p. 79

85 Jacques Savary des Bruslons, *op. cit.*, p. 382-383.

86 Charles Carrière et Michel Goury, Georges Roux de Corse. *L'étrange destin d'un armateur marseillais (1703-1792)*, Marseille, Jeanne Laffitte, 1990, p. 169-170.

87 « Journal de voyage du capitaine Garcin ». Archives privées. Copie confiée par Michel Goury que je remercie vivement. Le capitaine Garcin meurt le 29 octobre 1765 vers Saint-Domingue. Il est remplacé par Jean Joseph Raymondis qui continue le voyage. Le navire quitte le Cap français et arrive à Marseille le 14 décembre 1766.

Le 2 août, une négresse, le 3 un homme et une « négritte », le 4 une « femme enceinte »… Les achats, dont les négociations ont commencé par un don de corail, se poursuivent jusqu'au 21 août pour un total de 60 esclaves.

Si le corail apparaît comme un produit marginal face aux autres grandes catégories de marchandises – produits manufacturés notamment – il peut jouer un rôle essentiel dans les discussions préliminaires avec les responsables africains, être un « produit d'appel » pour amorcer une négociation et ouvrir le marché. Il présente un rôle marchand difficile à évaluer mais réel à l'instar des pièces de soie damassées et de ces étoffes teintes en rouge cochenille destinées à préparer les transactions commerciales des marchands européens voyageant le long des côtes de l'Ouest africain [88].

Au-delà de cet usage qui participe à une banale stratégie commerciale, nous n'oublions pas que le corail rouge de Méditerranée est l'objet d'autres transactions. Présent dans les chargements atlantiques comme dans les cargaisons indiennes destinées à l'Inde et à la Chine, transitant de Batavia à Canton, il serait fallacieux de l'associer systématiquement à la traite négrière [89] ! Notre objectif était simplement de replacer le produit et ses caractéristiques dans la multiplicité des usages, de retracer les circuits de sa diffusion et de croiser les acteurs, sans nous focaliser sur un groupe marchand et sur l'Atlantique ce qui ne peut que conduire « à provoquer une certaine amnésie sur le sujet [90] ». La documentation mise en œuvre pour cette brève étude ne permet pas de mesurer les différents usages du corail arraché aux fonds marins de la Méditerranée. Elle rend tout aussi difficile sinon impossible de connaître, sur le temps long, la part du corail en branche par rapport au « corail ouvré », et plus encore d'en quantifier la contrebande [91].

88 Emily Lynn Osborn, « Red echoes of enslavement. Cochineal Red, West Africa and the Slave Trade », in Carmella Padilla and Barbara Anderson (ed.), *A red like no other. How cochineal colored the world*, New York, Skira Rizzoli, 2015, p. 82-87.

89 Jacques Savary des Bruslons, *op. cit.*, p. 454 ; Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes, Solier et compagnie (1781-1793)*, 2 vol. Paris, SEVPEN, 1960 et du même *La Chine et l'Occident*, *op. cit.*, p. 370-372. Le corail est toutefois inégalement représenté dans les états des marchandises débarquées à Canton. En 1784, le *Sagittaire*, le *Provence* et le *Triton* quittent Marseille et Toulon pour la Chine avec 75 728 livres de coraux de la manufacture Miraillet et Remusat (pour une cargaison d'une valeur totale déclarée de 2 172 541 livres). Louis Dermigny, *Cargaisons …op. cit.*, t. 1 p. 91.

90 Olivier Raveux, « Du corail de Méditerranée… » art. cit., p. 343.

91 La quantification est également délicate car les ventes se font en « filières », « caisses » et « masses » aux valeurs méconnues. Ainsi, en janvier 1784 le *Consolateur* part de La Ciotat pour l'Île de France et l'Inde avec à son bord « 3 caisses contenant ensemble 9 filières et 27 masses de corail ouvré assorti » Louis Dermigny, *Cargaisons …op. cit.*, t. 2 p. 145-146.

En partie oublié aujourd'hui comme un des produits de la traite négrière, le corail ne l'était pourtant pas tout à fait à la fin du XVIIIe siècle dans la dénonciation du « commerce honteux. » À la suite des voix du juriste Balthazard-Marie Émerigon et de l'abbé Raynal qui se sont élevées contre lui en Provence, celle de Bérenger associe clairement le corail dans son accusation en constatant que « l'infâme et criminel trafic de cette malheureuse espèce d'hommes, convertis en troupeaux par le luxe et la barbarie, se perpétue à l'aide de quelques branches d'un vil polype ! [92] ».

Assurément moins flamboyant que sa présence dans les échanges contre des diamants et d'un usage marginal dans les transactions africaines, marginalité qui ne retranche rien aux souffrances associées, le corail permet ici de pointer, à partir de l'attrait sinon la magie du produit, des espaces et des hommes, des circuits et des techniques. Il invite à mettre au jour de modestes maillons d'amples circulations, de décrypter des réseaux méconnus en éclairant notamment l'ancienne « diagonale du Levant au Ponant, cette route des relations patientes », pour reprendre la très belle formule de Louis Dermigny [93].

92 Pierre-Laurent Bérenger, « Sur le corail » dans *Les soirées provençales*, Marseille, Masvert, t. II, 1819 (réédition de l'original de 1786), p. 335.

93 Louis Dermigny, « De Montpellier à La Rochelle : route de commerce, route de la médecine au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, t. 67, n° 29, 1955, p. 31-58.